

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund

You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 462 /24/DG/CNPS DU 23 AVR 2024

Portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°04/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/24 du 12 mars 2024 relatif aux travaux de réfection générale des peintures (intérieures et extérieures) défraîchies des bâtiments ; de carrelage ; d'étanchéité des chéneaux ; de plomberie et de forage au Centre de Prévoyance Sociale de Maroua

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 04/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/24 du 12 mars 2024 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs (CIPM-BEC) en sa session du 11 avril 2024 ;
- VU la Lettre n° 06/24/CNPS/P/CIPM-BEC du 11 avril 2024 relative à la proposition d'attribution du Marché ;
- VU le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières d'avril 2024.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire **ETS ZOBEL** est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°04/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/24 du 12 mars 2024 relatif aux travaux de réfection générale des peintures (intérieures et extérieures) défraîchies des bâtiments ; de carrelage ; d'étanchéité des chéneaux ; de plomberie et de forage au Centre de Prévoyance Sociale de Maroua, pour un montant de **FCFA HTT 89 180 872 (quatre-vingt-neuf millions cent quatre-vingt mille huit cent soixante-douze)** et un délai d'exécution de **cinq (05) mois**.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM/BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Yaoundé, le

23 AVR 2024

*Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX/SERVICE DES MARCHÉS

COMMUNIQUE N° 13 /24/DG/CNPS DU 23 AVR 2024

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/24 DU 12 MARS 2024

relatif aux travaux de réfection générale des peintures (intérieures et extérieures) défraîchies des bâtiments ; de carrelage ; d'étanchéité des chéneaux ; de plomberie et de forage au Centre de Prévoyance Sociale de Maroua.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°04/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/24 du 12 mars 2024 relatif aux travaux de réfection générale des peintures (intérieures et extérieures) défraîchies des bâtiments ; de carrelage ; d'étanchéité des chéneaux ; de plomberie et de forage au Centre de Prévoyance Sociale de Maroua se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	ETS ZOBEL	89 180 872	05 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus. /-

Yaoundé le 23 AVR 2024

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG/SM
- CIPM/BEC
- Affichage
- Archives/Chrono



*Joël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*